

VICHYVICHY.NET

LA LETTRE INTERNET DU GROUPE MUNICIPAL "ENSEMBLE, RÉUSSIR VICHY"

Chaque quinzième jour du mois, sur le site Internet de la ville, VICHYVICHY.NET donne la parole à un conseiller municipal du groupe.



Hélène MILLET
Conseillère municipale

Le groupe municipal dispose de plusieurs supports d'information. Outre cette lettre diffusée sur le site internet de la ville (ville-vichy.fr), il a son propre blog (vichyvichy.fr) ainsi qu'un journal qui est diffusé après chaque conseil municipal. Une tribune du groupe paraît également dans C'est-à-Vichy, le journal de la ville. Le groupe diffuse par ailleurs les compte-rendus intégraux des conseils municipaux sur son site. Pour l'accès à ces informations, cliquez ci-contre !

*Chères Vichysoises,
chers Vichysois,*

Depuis le début de notre mandat au sein du groupe municipal « Ensemble, réussir Vichy », nous avons demandé à plusieurs reprises en conseil municipal une modification de la procédure d'attribution des subventions de la Mairie de Vichy. Fidèles aux engagements que nous avons pris vis-à-vis des électeurs vichysois, nous souhaitons en effet nous impliquer en faveur d'une plus grande transparence dans les décisions prises à la Mairie.

Nous avons d'abord sollicité la mise en place d'une commission d'élus chargée d'étudier les demandes de subvention reçues à la Mairie. Le Maire a répondu ne pas souhaiter la mise en place d'une nouvelle commission.

Regrettant n'avoir connaissance en conseil municipal que des dossiers faisant l'objet d'un accord du Maire pour l'attribution d'une subvention, nous avons ensuite demandé à être informés des dossiers ayant fait l'objet d'un refus ainsi que des motifs de refus. Le Maire a répondu (c'était lors du conseil municipal de juin 2010) qu'il ferait étudier une solution pour informer le groupe d'opposition.

La Mairie suivant peut-être l'adage « Qui va piano va sano », nous en étions là avant le dernier conseil municipal du 24 septembre dernier. Et lors de ce conseil, surprise, la présentation des subventions n'avait pas changé d'un iota : nous revoilà face une liste (peu détaillée comme d'habitude) de subventions à voter, sans mention d'éventuels refus faits en amont.

Comme nous lui rappelions ses engagements, le Maire a proposé que les dossiers de subvention soient dorénavant présentés dans les différentes commissions thématiques au sein desquelles siègent les élus municipaux ou, à défaut lors de la séance des commissions réunies qui précède tout conseil municipal.

Nous avons pris note de cette proposition et nous espérons que cette procédure sera l'occasion pour certains adjoints de réunir plus souvent leurs commissions thématiques...

*Bien cordialement à vous,
Hélène Millet.*